

Compte Rendu

Le vendredi 15 janvier 2016 à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué par courrier du 11 janvier 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CAPDEVIELLE, Maire.

Etaients présents :

Alain CAPDEVIELLE – Franco TUBIANA – Marie-Pierre RAYMOND - Isabelle LATOURNERIE – Hélène SABOUREUX - Laurence TARDIEU – Romain LARCHER - Marie-Christine PECHARD – Hélène BARREAU – Myriam GUIBERTEAU – Franck MICHAUD - Jean Sébastien GERBEAU - Ismaëlle MERCIER – Bernard LACOTTE – Didier CARACCILO.

Excusés :

Pascal BOSQ Procuration à Franco TUBIANA
Elisabeth LAURENT

Absents :

Jean Michel LAVIGNE - Philippe LEKKE.

Secrétaire de séance : Romain LARCHER

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- Approbation du Procès-verbal de séance du conseil municipal du 26 novembre 2015

INTERCOMMUNALITE ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Présentation du rapport d'activités 2014 de la communauté de communes Médullienne

GESTION DU PERSONNEL

- Création d'un emploi d'avenir à temps complet pour les services techniques.

FINANCES - DETR

- Demande de subventions et approbation des plans de financement.
- Mise aux normes cantine scolaire et création d'un self-service.
- Création d'un city stade et mise en place de tables de ping-pong.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

- Création d'emploi d'agents recenseurs et modalités de rémunération

CANTINE SCOLAIRE

- Tarifs cantine scolaire

QUESTIONS DIVERSES :

- Désignation d'un liquidateur pour le syndicat de voirie.
- Projet Eolien

Approbation du Procès-verbal de la séance du Jeudi 26 novembre 2015

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre transmise par Monsieur Didier CARACCIOLO, conseiller municipal.

Après avoir entendu ces explications le Procès-verbal de séance est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
RAPPORT D'ACTIVITES CDC MEDULLIENNE 2014 – DEL 2016-001

. **Vu** l'article L 5211-39 du C.G.C.T. au terme duquel le président de l'EPCI doit adresser, chaque année, aux maires de chaque commune membre, un rapport d'activité et les délégués de la commune doivent rendre compte de l'activité de l'EPCI dont la commune est membre au conseil municipal.

. **Vu** la présentation au Conseil communautaire du 24 novembre 2015 des rapports d'activités par les représentants

· du GIP du LITTORAL AQUITAIN dont la communauté de communes « Médullienne » est membre

· du Syndicat Mixte « GIRONDE NUMERIQUE » dont la communauté de communes « Médullienne » est membre dans le cadre de la compétence « Communication électronique telle que définie dans l'article L1425-1 du CGCT»

· du Syndicat Mixte du PAYS MEDOC, dont la communauté de communes « Médullienne » est membre· du syndicat Mixte pour l'élaboration, la gestion et la révision du SCOT en Medoc (SMERSCOT) dont la communauté de communes « Médullienne » est membre ;

· de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT, attributaire de 4 lots du marché global de Collecte, transport et traitement des déchets ménagers : « Collecte porte à porte des déchets ménagers et assimilés », « tri sélectif », « transport des déchets ménagers et assimilés » et « Gestion des déchèteries communautaires de Castelnau-de-Médoc » et du Porge »

· de la société ASTRIA, attributaire du lot « Traitement des déchets ménagers résiduels» du marché global précité

· de l'Association « LES P'TITES POMMES », délégataire du service public de gestion des structures multi-accueil, halte-garderie et RAM

· de l'Association « LES FRANCAS », délégataire du service public de gestion des activités périscolaires, centres de loisirs, espaces jeunesse

· de la Mission Locale du Médoc à laquelle la communauté de communes « Médullienne » a adhéré

· de l'Association L'Oiseau Lire à laquelle la communauté de communes « Médullienne » attribue une subvention

. **Vu** la présentation au Conseil communautaire élargi du rapport d'activités 2014 sur l'activité de la communauté de communes « Médullienne »

Considérant les éléments énumérés ci-dessus

Il est demandé au Conseil municipal après avoir débattu de prendre acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Médullienne

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte du rapport d'activités de la Communauté de communes Médullienne.

GESTION DU PERSONNEL

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR A TEMPS COMPLET – DEL 2016-002

- **Vu** le code du travail et ses articles L 5134-110 à L 5134-119 / R 5134-161 à R5134-165
- **Vu** les circulaires du 1^{er} et 2 novembre 2012 relatives à la programmation et la mise en œuvre des emplois d'avenir.

Les services techniques de la collectivité doivent être renforcés. Il vous est proposé de recruter un agent sous la forme d'un contrat aidé.

Ce contrat pourrait prendre la forme d'un contrat d'avenir à temps complet. Les contrats d'avenir sont réservés à des jeunes sans emploi de 16 à 25 ans titulaires d'un diplôme d'un niveau inférieur au bac.

L'aide de l'état sur un contrat d'avenir est de 75 % du salaire brut pour un contrat de 12 mois minimum et 36 mois maximum.

Les activités de cet agent seront les suivantes :

Missions	Activités principales
	Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune Entretien du matériel et l'outillage Travaux de voirie Entretien des espaces verts Maintenance des bâtiments communaux
	Activités secondaires Aider à l'organisation technique des fêtes et cérémonies Entretien des fossés et des voies communales

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels et signer tous les documents afférents à ce dossier

Après avoir entendu ces explications

Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications,

- **Décide** de la création d'un emploi d'avenir à temps complet à compter du 18 janvier 2016.
- **Charge** Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels et signer tous les documents afférents à ce dossier

FINANCES ET AFFAIRES SCOLAIRES

**DEMANDE DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT
DEL 2016-003**

SEANCE DU VENDREDI 15 JANVIER 2016 à 20 H 30

Mise aux normes cantine scolaire et création d'un self-service

L'agrément sanitaire de la cantine scolaire va être prolongé dans les prochains jours à titres exceptionnel. La collectivité doit mettre aux normes ses installations de restaurations scolaire afin d'être en mesure à la rentrée de septembre 2016 de produire et délivrer des repas dans les conditions d'hygiène préconisées par la réglementation. La mise en place d'un self réduira le temps du repas. La rénovation des salles et l'isolation phonique permettront l'accueil des élèves dans de meilleures conditions.

Le plan de financement de ce projet d'une superficie de 342 m2 qui servira durant le temps scolaire et le CLSH est le suivant :

MISE AUX NORMES CANTINE SCOLAIRE ET MISE EN PLACE D'UN SELF				
	DEPENSES			RECETTES
	HT	TTC		HT
TRAVAUX	562 905,00	675 486,00	DETR TRAVAUX	187 461,75
ARCHITECTE	24 800,00	29 760,00	DETR EQUIPEMENT	
OPC	7 500,00	9 000,00	C.GENERAL TRAVAUX	90 900,00
CONTROLE TECHNIQUE	6 000,00	7 200,00	C.GENERAL EQUIPEMENT	18 483,00
SPS	4 000,00	4 800,00	C.A.F. DE LA GIRONDE	36 115,20
GEOMETRE	1 620,00	1 944,00		
EQUIPEMENT CUISINE ET SELF	44 662,82	53 595,38	AUTOFINANCEMENT	478 825,43
DIVERS	25 000,00	30 000,00		
TOTAL	676 487,82	811 785,38		811 785,38

L'état participe en principe à hauteur de 35 % des travaux hors équipement, mobilier et VRD

Le conseil général participe à hauteur de :

- 50 % majoré de 1.01 % dans la limite de 180 000 € de travaux
- 50% majoré de 1.01 % dans la limite de 36 600 € d'équipement et mobilier

La CAF participe dans la limite de 1 000 € le m2 pour 44 % de la dépense à hauteur de 24%.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à constituer et déposer les dossiers de financement auprès :

- De l'état pour la DETR
- Du Conseil général pour les travaux et l'équipement de la cuisine
- De la Caisse d'allocations familiales de la Gironde

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à constituer et déposer les demandes de subventions.
- **Précise** que ces inscriptions feront l'objet d'une inscription dans le Budget 2016
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer un marché de travaux à procédure adaptée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT
AIRE MULTISPORTS - DEL 2016-004

La commune de Listrac-Médoc possède peu d'équipements sportifs et de loisirs, le club de tennis ne reprendra pas ses activités. Aussi, il est envisagé d'installer une aire multisports qui sera utilisée par les jeunes de 11 à 17 ans, les TAP et le centre de loisirs.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

AIRE MULTI SPORTS AVEC GAZON SYNTHETIQUE				
	DEPENSES			RECETTES
	HT	TTC		
CITY STADE	41 806,40	50 167,68	DETR TRAVAUX	14 632,24
			CONSEIL GENERAL	14 140,00
			CAF	10 033,54
			AUTOFINANCEMENT	11 361,90
TOTAL	41 806,40	50 167,68		50 167,68

L'état participe en principe à hauteur de 35 % des travaux.

Le conseil général participe à hauteur de :

- 35 % majoré de 1.01 % dans la limite de 40 000 € HT de travaux
- La CAF participe à hauteur de 24%.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à constituer et déposer les dossiers de financement auprès :

- De l'état pour la DETR
- Du Conseil général pour les travaux et l'équipement de la cuisine
- De la Caisse d'allocations familiales de la Gironde

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à constituer et déposer les demandes de subventions.
- **Précise** que ces inscriptions feront l'objet d'une inscription dans le Budget 2016
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION - DEL 2016-005

• **Création d'emplois d'agents recenseurs et modalités de rémunération**

La commune de Listrac-Médoc fait l'objet d'un recensement de la population qui se déroule du 21 janvier au 20 février 2016. Les agents participent à deux formations. Ces agents sont répartis en cinq secteurs.

La commune perçoit une dotation de l'état qui s'élève à 5 274 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer ces emplois
- de fixer les conditions de rémunérations suivantes

Document	tarif
Bulletin individuel	1 €
Feuille de logement	0.55 €
Bordereau de district	5.00 €
Demi-journée de formation	20 €

Les agents utilisant leur véhicule personnel, les frais de déplacement forfaitaires seront alloués comme suit :

Secteur	tarif
Le Tris – Baudan – Taudinat et Le Fourcas	100 €
Le Bourg	80 €
Libardac – Berniquet- Matéou – Fonréaud - Lambert	100 €
Donissan et Médrac	100 €
Barbat – Touléron – Bernones et Mayne de Lalande	200 €

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** le recrutement d'agents recenseurs pour une durée déterminée
- **Fixe** les conditions de rémunération suivantes

Document	tarif
Bulletin individuel	1.00 €
Feuille de logement	0.55 €
Bordereau de district	5.00 €
Demi-journée de formation	20.00 €

Les agents utilisant leur véhicule personnel, les frais de déplacement forfaitaires seront alloués comme suit :

SEANCE DU VENDREDI 15 JANVIER 2016 à 20 H 30

Secteur	tarif
Le Tris – Baudan – Taudinat et Le Fourcas	100.00 €
Le Bourg	80.00 €
Libardac – Berniquet- Matéou – Fonréaud - Lambert	100.00 €
Donissan et Médrac	100.00 €
Barbat – Touleron – Bernones et Mayne de Lalande	200.00 €

AFFAIRES SCOLAIRES

TARIFS CANTINE SCOLAIRE - DEL 2016-006

Conformément à la règle de révision des prix, notre prestataire API majore le prix du repas de 2.04 % ce qui entraîne l'augmentation suivante

DESIGNATION	PRIX HT 2015	PRIX HT 2016	PRIX TTC
REPAS MATERNELLE	2.3	2.347	2.476
REPAS ELEMENTAIRE	2.5	2.551	2.691
REPAS ADULTES	2.9	2.959	3.122

Actuellement le tarif de la cantine scolaire est inchangé depuis le 1^{er} janvier 2014 à 2.40 € TTC. Il est proposé au Conseil municipal de porter ce tarif à **2.45 €** à compter de la date qui sera décidée par le conseil municipal. Les parents paient moins de 40 % du prix du repas si l'on ajoute les fluides, les produits d'entretien et les frais de personnel.

Ce qui déterminerait les tarifs suivants :

- *le prix du repas des enfants serait fixé à 2.45 €*
- *pour les adultes le repas reste inchangé à 5.00 €.*
- *les parents des enfants qui ne badgent pas paient les repas au tarif de 5.00 €.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** de fixer à compter du **1^{er} février 2016** les tarifs suivants :
- le prix du repas des enfants est fixé à 2.45 € pour la maternelle et l'élémentaire
- pour les adultes le repas reste inchangé à 5.00 €.
- les parents des enfants qui ne badgent pas paient les repas au tarif de 5.00

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire décide d'aborder les questions diverses à 21h35.

QUESTIONS DIVERSES

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VOIRIE

Nomination d'un liquidateur et remboursement des frais de missions.

VALOREM

Installation d'éoliennes – Avis du conseil municipal

La société VALOREM a présenté en marge du conseil municipal du 26 novembre 2015, un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Listrac-Médoc au carrefour des trois communes. Le chargé d'affaires de cette société nous relance régulièrement pour connaître notre position. Un tour de table est organisé afin de connaître l'avis des membres du conseil municipal sur la mise en œuvre d'un parc éolien sur le territoire communal.

Pour	4
Contre	6
Abstention	6

Suite à ce constat le projet de parc éolien est abandonné.

ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur Yves RAYMOND envisage de vendre le terrain situé à proximité du groupe scolaire maternel. Ce terrain d'une superficie de 1 000 m² comprend une habitation en bon état d'une superficie de 400 m². Monsieur RAYMOND souhaiterait 100 € du m² soit 100 000 €.

Il est envisagé de procéder à une étude sur ce projet d'acquisition, demander une estimation des domaines et autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations.

ACQUISITION D'UN CHARIOT A ROULETTES

Suite à une remarque de Monsieur CARACCILOLO, un chariot à roulettes sera installé à l'école maternelle afin de faciliter le transport des produits d'entretien.

SECURISATION D'UNE ZONE SUR BOUQUEYRAN

Les scolaires qui prennent le bus à BOUQUEYRAN et qui viennent de Barbat doivent marcher sur une portion de route faute d'accotement stabilisé (chemin des vins, Moulin à vent) et un défaut d'écoulement des eaux. Cela présente un danger. Monsieur le Maire prendra contact avec le Maire de Moulis en Médoc.

MISE EN PLACE D'UNE MAISON D'ACCUEIL RURAL A CASTELNAU DE MEDOC

La MSA en place une enquête, deux bénévoles de la commune sont inscrits : Myriam GUIBERTEAU et Hélène BOUBEE. Ces bénévoles bénéficieront de deux heures de formation.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire décide de lever la séance à 22h35.